

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

FINANCEMENT DES AIDES
AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION
RURALE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2022 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2022 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2022 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

MISSION : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 793 : Électrification rurale	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution	20
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	26
<i>Éléments transversaux au programme</i>	26
<i>Justification par action</i>	30
03 – Renforcement des réseaux	30
04 – Extension des réseaux	31
05 – Enfouissement et pose en façade	31
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	32
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	33
08 – Fonctionnement	33
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	34
10 – Intempéries	35
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	35
PROGRAMME 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	37
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Présentation des crédits	39
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	46
02 – Sites isolés	46
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	47
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	47
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	48
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	49
07 – Transition énergétique	49
08 – Appel à projets innovants	50

MISSION
**Financement des aides aux collectivités
pour l'électrification rurale**

Présentation du compte

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

- en dépenses :

- a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;
- b) les frais liés à la gestion de ces aides.

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Au vu du bilan présenté dans ce document, la mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a poursuivi en 2022 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité, après une année ayant connu un contexte particulier avec la réglementation sanitaire des chantiers, les élections départementales et la modification de la réglementation de l'électrification rurale.

Le dispositif du Facé est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales.

■ BILAN DES RÉFORMES

Le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 définit de nouvelles modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale :

- Maintenir le bénéfice des aides du Facé sur tout ou partie des communes nouvelles selon leur éligibilité antérieure avant leur fusion (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) ;
- Élargir les objectifs du Facé afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant le digital et les technologies récentes ;
- Réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du Facé dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes.
- Il prévoit également la modulation des aides accordées aux AODE afin de les inciter à développer des modes de financement alternatifs.
- Cette réforme des textes prévoit aussi de faire porter des pénalités sur les AODE qui ne réaliseraient pas les efforts nécessaires pour consommer le stock de crédits affectés sur les exercices antérieurs. Cet aspect de la réforme est cardinal pour un programme dont le niveau de reports est structurellement élevé.

Ce décret, opposable à partir du 1^{er} janvier 2021 (à l'exception des dispositions visant à définir les communes rurales qui sont applicables dès sa publication) a été complété par l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 et par l'arrêté barème du 13 avril 2021 reflétant les priorités d'action du Facé en matière d'accompagnement des investissements.

La plate-forme de dématérialisation des demandes de subvention et de paiement mise en production en 2021 a connu en 2022 de nombreux perfectionnements : meilleure compatibilité avec Chorus, fiabilisation des process, suivi de certaines demandes de financement...

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission | Bilan de la programmation pluriannuelle

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1 : Améliorer le rythme de décaissement des subventions attribuées aux AODE****Indicateur 1.1 : Stock de subventions attribuées restant à décaisser par les AODE**

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Stock de crédits engagés sur les programmations des années N-1 à N-4 mais non encore décaissés au 31 décembre de l'année N, rapporté à la dotation annuelle moyenne	Nb	1,86	1,06	0,90	1,0	0,90
Part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne	%	43	17,2	17	12,9	17

Commentaires techniques

Données issues de CHORUS pour le montant des restes à payer établis au 31 décembre de l'année N pour les dotations octroyées entre N-1 et N-4, rapportées à la dotation moyenne sur les années N-1 à N-4 tous programmes confondus (P793 et P794).

Le stock est rapporté à la dotation moyenne sur les 4 années antérieures (N-1 à N-4) considérant que l'année N de programmation est réservée à l'engagement des travaux (établissement du programme prévisionnel) et présente peu de consommation de CP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le stock de crédits correspond au montant des crédits engagés mais non décaissés rapporté à la dotation moyenne sur les années de programmation 2018 à 2021.

Le secteur des travaux connaît depuis 2021 des difficultés d'approvisionnement sur les matériels électriques, ralentissant le décaissement des subventions. Le délai de fourniture d'un transformateur de tension peut ainsi dépasser douze mois.

L'indicateur passe en 2022 en-deça du montant 2020, avec une voit sa valeur en 2022 passer au-dessous de celle de 2020. Le nombre de départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de deux années de dotation moyenne est également en baisse et atteint 12,9 %.

Les modifications réglementaires prises dans le cadre du décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale expliquent en partie l'amélioration des indicateurs de consommation de crédits, notamment en réduisant le délai imparti pour le dépôt des demandes de crédits relatifs aux dotations départementalisées.

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
793 - Électrification rurale		353 500 000 367 911 929	353 500 000 344 849 479	
794 - Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		6 500 000 24 800 184	6 500 000 2 871 768	
Total et solde	377 000 000 377 925 615	360 000 000 392 712 112	360 000 000 347 721 247	+17 000 000 +30 204 368
Solde cumulé du compte depuis sa création				+476 613 787

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Après traitement des retraits d'engagement, la consommation effective en AE est de 370 08 846 € pour le programme 793 et de 24 926 415 € pour le programme 794. La consommation de CP est de 344 849 479 € pour le programme 793 et de 2 871 768 € pour le programme 794.

Les sous-programmes faisant l'objet d'une dotation départementalisée et représentant 94 % des crédits sur la base de la LFI (renforcement, extension, enfouissement et sécurisation fils nus) ont été engagées à 98.5 %. Les autres sous-programmes ont été engagés à plus de 80 %. 4,5 M€ n'ont pas été affectés sur les intempéries et 4.4 M€ sur installations de proximité en ZNI en raison de la suspension pendant six mois de l'année de la délivrance des autorisations d'électrification suite à la mise à jour du SCoT de la Réunion.

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission | Équilibre du compte et recettes

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	377 925 615	+925 615
02 - Recettes diverses ou accidentelles			
Total	377 000 000	377 925 615	+925 615

L'article n° 7 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finance rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité, codifiée à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales et alimentant ce compte.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

Le travail de coordination entre les services de la DGEC et ceux de la DGFIP a permis d'atteindre un niveau de recettes de 377,9 M€ pour une cible de 377 M€.

L'écart entre les recettes perçues en 2022 et le montant des dépenses prévues en LFI, soit 17.9 M€ a pour objet de combler le déficit de recettes lié à l'ouverture d'AE techniques lors de la création du CAS Facé en 2012 sans CP associés transférés au CAS. L'écart positif entre les recettes et les dépenses devrait contribuer à résorber à terme le déficit cumulé du CAS, en assurant la couverture de l'ensemble des engagements réalisés sur le CAS. A noter qu'à cette somme se rajoute le montant des REJB annulés en 2022 pour un montant de 2,3 M€ venant également réduire le « déficit » du Cas Facé.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
793 – Électrification rurale			
Prévision	380 158 009	697 801 523	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	353 500 000	353 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	26 658 009	344 301 523	
Exécution	367 911 929	344 849 479	
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées			
Prévision	30 825 016	32 827 911	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	6 500 000	6 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	24 325 016	26 327 911	
Exécution	24 800 184	2 871 768	
Total Prévision	410 983 025	730 629 434	
Total Exécution	392 712 112	347 721 247	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
793 – Electrification rurale	353 500 000 335 028 924	353 500 000 367 911 929	353 500 000 342 205 609	353 500 000 344 849 479
03 – Renforcement des réseaux	164 000 000 167 398 245	170 000 000 182 499 877	164 000 000 159 646 084	170 000 000 170 260 275
04 – Extension des réseaux	42 000 000 28 157 548	33 000 000 24 891 607	42 000 000 33 977 713	33 000 000 26 583 186
05 – Enfouissement et pose en façade	41 700 000 41 685 013	40 000 000 39 761 271	41 700 000 37 240 304	40 000 000 41 574 201
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0 818 092	0 -206 044	0 45 752 319	0 21 557 086
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0 -166 941	0 -114 447	0 48 610 696	0 24 407 623
08 – Fonctionnement	300 000 157 293	300 000 458 509	300 000 241 236	300 000 505 962
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 0	500 000 612 000	500 000 25 912	500 000 122 400
10 – Intempéries	7 000 000 0	12 700 000 18 415 181	7 000 000 6 481 412	12 700 000 15 046 264
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	98 000 000 96 979 675	97 000 000 101 593 976	98 000 000 10 229 932	97 000 000 44 792 481
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	6 500 000 601 268	6 500 000 24 800 184	6 500 000 2 546 262	6 500 000 2 871 768
02 – Sites isolés	1 000 000 -1 547	1 000 000 617 597	1 000 000 427 361	1 000 000 553 640
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 570 983	3 000 000 5 418 982	3 000 000 2 025 598	3 000 000 1 579 264
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 31 832	500 000 133 452	500 000 93 303	500 000 538 076
07 – Transition énergétique	1 000 000 0	1 000 000 17 787 554	1 000 000 0	1 000 000 200 788
08 – Appel à projets innovants	1 000 000 0	1 000 000 842 600	1 000 000 0	1 000 000 0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
793 – Electrification rurale	353 500 000 335 028 924	353 500 000 367 911 929	353 500 000 342 205 609	353 500 000 344 849 479
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 157 293	300 000 458 509	300 000 241 236	300 000 505 962
Titre 6. Dépenses d'intervention	353 200 000 334 871 631	353 200 000 367 453 420	353 200 000 341 964 373	353 200 000 344 343 517
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	6 500 000 601 268	6 500 000 24 800 184	6 500 000 2 546 262	6 500 000 2 871 768
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 500 000 601 268	6 500 000 24 800 184	6 500 000 2 546 262	6 500 000 2 871 768
Total	360 000 000 335 630 193	360 000 000 392 712 112	360 000 000 344 751 870	360 000 000 347 721 247
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 157 293	300 000 458 509	300 000 241 236	300 000 505 962
Titre 6. Dépenses d'intervention	359 700 000 335 472 899	359 700 000 392 253 603	359 700 000 344 510 634	359 700 000 347 215 285

PROGRAMME 793
Électrification rurale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme 793 est la traduction financière du soutien aux actions de mise à niveau et de sécurisation du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux sur les ouvrages de distribution.

Les actions principales du programme 793 font l'objet d'une répartition départementale. Sont concernés les sous-programmes de renforcement, d'extension, de sécurisation fils nus et d'enfouissement pour raisons d'esthétique. Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux fils nus constituent les deux postes principaux de dépenses et représentent respectivement 48 % et 26 % des aides du Facé. Le renforcement consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ces réseaux ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Le programme 793 comporte également un sous-programme intempéries et un sous-programme destiné à compenser les impacts négatifs générés sur le territoire par la création de nouvelles lignes THT. Abondée par des crédits de report, la mesure intempéries a connu en 2022 un niveau de programmation élevé. Enfin le programme 793 comporte un sous-programme destiné à financer le fonctionnement de la Mission qui gère le Facé (frais de contrôle et frais de conception du Système d'Information).

Les enveloppes de financement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et du ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793). A l'occasion de cette programmation est maintenu un fonds de réserve destiné à financer en cours d'année un éventuel besoin non connu en début d'exercice. Le fonds de réserve vient généralement abonder le sous-programme relatif aux intempéries.

La réforme de la réglementation de l'électrification rurale mise en place en 2021 (décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et arrêté du 13 avril 2021 pris en application du décret) réduit le délai imparti pour le dépôt des demandes de crédits relatifs aux dotations départementalisées. Elle met en place une pénalisation qui s'applique lorsque les dépenses de crédits ne sont pas réalisées suffisamment rapidement. Elle instaure une pénalisation qui concerne les collectivités qui ne se sont pas suffisamment regroupées dans le département. Elle augmente le taux des avances sur travaux et enfin elle réunit les deux sous-programmes relatifs à la sécurisation des fils nus. La réforme a pu apporter une amélioration dans le rythme de consommation des crédits.

Plus largement les crédits 2022 du programme 793 ont été majoritairement engagés à l'exception de 4,5 M€ sur le sous-programme intempéries.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR 1.1 : Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2 : Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR

1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	17,19	23,1	16	17,6	19
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	1,3	1,9	1	1,7	1,7

Commentaires techniques

Les données sont issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

INDICATEUR

1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	8,6	7,1	14	7,7	8
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,6	0,80	0,60	0,8	0,8

Commentaires techniques

Les données en N au titre des exercices N-2 et N-1 sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du Facé en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N à partir du SIG des GRD.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement et en résorbant les fils nus.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbés grâce aux subventions du CAS Facé, l'autre ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS. La part d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

S'agissant du premier indicateur (part des départs mal alimentés résorbés avec l'aide du Facé), après s'être amélioré en 2021, il connaît une régression en 2022 et retrouve un niveau équivalent à 2020. L'indicateur en 2022 prend en compte des valeurs de réalisation 2020, année de crise sanitaire, expliquant la régression de l'efficacité.

S'agissant du second indicateur (part des linéaires de fils nus résorbés avec l'aide du Facé), il connaît une légère régression sans lien apparent avec la crise sanitaire de 2020, année correspondant aux données alimentant l'indicateur en 2022.

On peut penser que l'action sur les fils nus a été jugée plus prioritaire que celle sur les DMA.

Pour les deux indicateurs on souligne la contribution essentielle des aides du Facé pour améliorer la qualité de la distribution d'électricité en milieu rural.

Électrification rurale

Programme n° 793 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 182 499 877	170 000 000 182 499 877	170 000 000
04 – Extension des réseaux		33 000 000 24 891 607	33 000 000 24 891 607	33 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000 39 761 271	40 000 000 39 761 271	40 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-206 044	0 -206 044	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-114 447	0 -114 447	0
08 – Fonctionnement	300 000 458 509		300 000 458 509	300 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 612 000	500 000 612 000	500 000
10 – Intempéries		12 700 000 18 415 181	12 700 000 18 415 181	12 700 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000 101 593 976	97 000 000 101 593 976	97 000 000
Total des AE prévues en LFI	300 000	353 200 000	353 500 000	353 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+26 658 009 (hors titre 2)	+26 658 009	
Total des AE ouvertes		380 158 009 (hors titre 2)	380 158 009	
Total des AE consommées	458 509	367 453 420	367 911 929	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 170 260 275	170 000 000 170 260 275	170 000 000
04 – Extension des réseaux		33 000 000 26 583 186	33 000 000 26 583 186	33 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000 41 574 201	40 000 000 41 574 201	40 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		21 557 086	0 21 557 086	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		24 407 623	0 24 407 623	0
08 – Fonctionnement	300 000 505 962		300 000 505 962	300 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022				
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 122 400	500 000 122 400	500 000
10 – Intempéries		12 700 000 15 046 264	12 700 000 15 046 264	12 700 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000 44 792 481	97 000 000 44 792 481	97 000 000
Total des CP prévus en LFI	300 000	353 200 000	353 500 000	353 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+344 301 523 (hors titre 2)		+344 301 523	
Total des CP ouverts	697 801 523 (hors titre 2)		697 801 523	
Total des CP consommés	505 962	344 343 517	344 849 479	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021				
03 – Renforcement des réseaux		164 000 000 167 398 245	164 000 000	164 000 000 167 398 245
04 – Extension des réseaux		42 000 000 28 157 548	42 000 000	42 000 000 28 157 548
05 – Enfouissement et pose en façade		41 700 000 41 685 013	41 700 000	41 700 000 41 685 013
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		818 092	0	0 818 092
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-166 941	0	0 -166 941
08 – Fonctionnement	300 000 157 293		300 000	300 000 157 293
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000 0
10 – Intempéries		7 000 000	7 000 000	7 000 000 0
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		98 000 000 96 979 675	98 000 000	98 000 000 96 979 675
Total des AE prévues en LFI	300 000	353 200 000	353 500 000	353 500 000
Total des AE consommées	157 293	334 871 631		335 028 924

Électrification rurale

Programme n° 793 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021				
03 – Renforcement des réseaux			164 000 000	159 646 084	164 000 000	164 000 000 159 646 084
04 – Extension des réseaux			42 000 000	33 977 713	42 000 000	42 000 000 33 977 713
05 – Enfouissement et pose en façade			41 700 000	37 240 304	41 700 000	41 700 000 37 240 304
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)				45 752 319	0	0 45 752 319
07 – Sécurisation des fils nus de faible section				48 610 696	0	0 48 610 696
08 – Fonctionnement	300 000	241 236			300 000	300 000 241 236
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)			500 000	25 912	500 000	500 000 25 912
10 – Intempéries			7 000 000	6 481 412	7 000 000	7 000 000 6 481 412
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)			98 000 000	10 229 932	98 000 000	98 000 000 10 229 932
Total des CP prévus en LFI			300 000	353 200 000	353 500 000	353 500 000
Total des CP consommés			241 236	341 964 373		342 205 609

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	157 293	300 000	458 509	241 236	300 000	505 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	157 293	300 000	458 509	241 236	300 000	505 962
Titre 6 – Dépenses d'intervention	334 871 631	353 200 000	367 453 420	341 964 373	353 200 000	344 343 517
Transferts aux collectivités territoriales	334 871 631	0	367 453 420	341 964 373	0	344 343 517
Transferts aux autres collectivités	0	353 200 000	0	0	353 200 000	0
Total hors FdC et AdP		353 500 000			353 500 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+26 658 009			+344 301 523	
Total*	335 028 924	380 158 009	367 911 929	342 205 609	697 801 523	344 849 479

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022		26 658 009		344 301 523				
Total		26 658 009		344 301 523				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		26 658 009		344 301 523				

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 182 499 877	170 000 000 182 499 877		170 000 000 170 260 275	170 000 000 170 260 275
04 – Extension des réseaux		33 000 000 24 891 607	33 000 000 24 891 607		33 000 000 26 583 186	33 000 000 26 583 186
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000 39 761 271	40 000 000 39 761 271		40 000 000 41 574 201	40 000 000 41 574 201
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-206 044	0 -206 044		21 557 086	0 21 557 086
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-114 447	0 -114 447		24 407 623	0 24 407 623
08 – Fonctionnement		300 000 458 509	300 000 458 509		300 000 505 962	300 000 505 962
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 612 000	500 000 612 000		500 000 122 400	500 000 122 400
10 – Intempéries		12 700 000 18 415 181	12 700 000 18 415 181		12 700 000 15 046 264	12 700 000 15 046 264
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000 101 593 976	97 000 000 101 593 976		97 000 000 44 792 481	97 000 000 44 792 481
Total des crédits prévus en LFI *	0	353 500 000	353 500 000	0	353 500 000	353 500 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+26 658 009	+26 658 009		+344 301 523	+344 301 523
Total des crédits ouverts	0	380 158 009	380 158 009	0	697 801 523	697 801 523
Total des crédits consommés	0	367 911 929	367 911 929	0	344 849 479	344 849 479
Crédits ouverts - crédits consommés		+12 246 080	+12 246 080		+352 952 044	+352 952 044

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme « Électrification rurale » sont répartis par type de travaux éligibles au Facé.

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux aides à l'électrification rurale et par le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 auquel il se rapporte relatif aux modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, mentionné au 9^e alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des AE, l'exécution 2022 représente 97,3 % des crédits ouverts en LFI 2022 augmentés des crédits reportés de l'exercice précédent. Un montant de 4,5 M€ est resté disponible sur le sous-programme des intempéries.

S'agissant des CP, les montants consommés en 2022 sont stables par rapport à 2021 mais restent à un niveau modéré au regard du stock de subventions accordées et en attente de versements.

■ PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	353 500 000	353 500 000	0	353 500 000	353 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	353 500 000	353 500 000	0	353 500 000	353 500 000

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 380 158 009	CP ouverts en 2022 * (P1) 697 801 523
AE engagées en 2022 (E2) 367 911 929	CP consommés en 2022 (P2) 344 849 479
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 297 234 665
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 246 080	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 47 614 814

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 668 648 610				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 668 648 610	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 297 234 665	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 371 413 945
AE engagées en 2022 (E2) 367 911 929	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 47 614 814	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 320 297 115
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 691 711 060
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 299 099 936
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 392 611 124

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 299,1 M€ de CP 2023 qui serviront à couvrir des engagements de 2022 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 152,9 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux »,
- 23,4 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 32,7 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,
- 82,2 M€ sur le nouveau sous-programme de sécurisation fils nus,
- 7,9 M€ sur l'action « Intempéries ».

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****03 – Renforcement des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000	170 000 000		170 000 000	170 000 000
		182 499 877	182 499 877		170 260 275	170 260 275

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 183 811 806 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base du montant de crédits ouvert en loi de finances. La répartition est ensuite validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, ce qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

Les exécutions en AE comme en CP s'effectuent avec un taux de chute faible. Les engagements ont été supérieurs aux prévisions du fait de crédits reportés venant s'ajouter à ceux de la LFI et du fait également de transferts d'opérations des sous-programme extension et enfouissement vers le sous-programme renforcement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	170 000 000	182 499 877	170 000 000	170 260 275
Transferts aux collectivités territoriales		182 499 877		170 260 275
Transferts aux autres collectivités	170 000 000		170 000 000	
Total	170 000 000	182 499 877	170 000 000	170 260 275

ACTION**04 – Extension des réseaux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Extension des réseaux		33 000 000	33 000 000		33 000 000	33 000 000
		24 891 607	24 891 607		26 583 186	26 583 186

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 25 197 043 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

Le niveau des engagements est moindre par rapport à la LFI en raison de transferts de crédits ayant eu lieu du sous-programme extension vers ceux de renforcement et de sécurisation des fils nus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 000 000	24 891 607	33 000 000	26 583 186
Transferts aux collectivités territoriales		24 891 607		26 583 186
Transferts aux autres collectivités	33 000 000		33 000 000	
Total	33 000 000	24 891 607	33 000 000	26 583 186

ACTION**05 – Enfouissement et pose en façade**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000	40 000 000		40 000 000	40 000 000
		39 761 271	39 761 271		41 574 201	41 574 201

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 39 990 333 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément des autres travaux en nature de renforcement ou d'extension.

Le niveau des engagements est légèrement moindre par rapport à la LFI en raison de transferts de crédits ayant eu lieu du sous-programme enfouissement vers celui de renforcement.

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 000 000	39 761 271	40 000 000	41 574 201
Transferts aux collectivités territoriales		39 761 271		41 574 201
Transferts aux autres collectivités	40 000 000		40 000 000	
Total	40 000 000	39 761 271	40 000 000	41 574 201

ACTION**06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-206 044	0		21 557 086	0
			-206 044			21 557 086

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-206 044		21 557 086
Transferts aux collectivités territoriales		-206 044		21 557 086
Total		-206 044		21 557 086

ACTION**07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-114 447	0 -114 447		24 407 623	0 24 407 623

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-114 447		24 407 623
Transferts aux collectivités territoriales		-114 447		24 407 623
Total		-114 447		24 407 623

ACTION**08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Fonctionnement		300 000 458 509	300 000 458 509		300 000 505 962	300 000 505 962

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 458 509 €.

Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information rénové ainsi que les frais de logistique liés aux actions de contrôle de terrain.

Ces frais sont en totalité imputés sur le programme 793, bien que concernant également le programme 794.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides débuté en 2018, a été mis en production en 2021 et connaît depuis le développement de nouvelles fonctionnalités.

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	458 509	300 000	505 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	458 509	300 000	505 962
Total	300 000	458 509	300 000	505 962

ACTION**09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 612 000	500 000 612 000		500 000 122 400	500 000 122 400

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 612 000 €.

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés sur le réseau de distribution. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel.

L'avis du gestionnaire de réseaux concerné est requis et le commencement des travaux de haute tension doit être attesté.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	612 000	500 000	122 400
Transferts aux collectivités territoriales		612 000		122 400
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
Total	500 000	612 000	500 000	122 400

ACTION**10 – Intempéries**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Intempéries		12 700 000	12 700 000		12 700 000	12 700 000
		18 415 181	18 415 181		15 046 264	15 046 264

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 18 415 181 €.

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

De nombreux projets ont été financés en 2022 pour un total de 18.4 M€ d'aide. Au montant voté en LFI sur le sous-programme intempéries se rajoute celui des reports de crédits 2021. 4.5 M€ de crédits n'ont pas été sollicités.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	12 700 000	18 415 181	12 700 000	15 046 264
Transferts aux collectivités territoriales		18 415 181		15 046 264
Transferts aux autres collectivités	12 700 000		12 700 000	
Total	12 700 000	18 415 181	12 700 000	15 046 264

ACTION**11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000	97 000 000		97 000 000	97 000 000
		101 593 976	101 593 976		44 792 481	44 792 481

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 101 593 976 €.

Le nouveau sous-programme regroupe dorénavant les deux anciennes rubriques de fils nus et fils nus de faible section.

Le montant des engagements prend en compte des transferts de subventions du sous-programme extension vers celui de la sécurisation fils nus.

Électrification rurale

Programme n° 793 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	97 000 000	101 593 976	97 000 000	44 792 481
Transferts aux collectivités territoriales		101 593 976		44 792 481
Transferts aux autres collectivités	97 000 000		97 000 000	
Total	97 000 000	101 593 976	97 000 000	44 792 481

PROGRAMME 794
**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité,
de production d'électricité par des énergies
renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Bilan stratégique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le programme spécial est doté depuis 2021 d'un sous-programme relatif à la transition énergétique et d'un sous-programme relatif au développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique.

L'année 2022 voit la création d'un sous-programme « transition énergétique – opération exceptionnelle » limité à 2022, et dont l'intégralité des crédits a été consommé.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du nouveau décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et de l'arrêté du 13 avril 2021.

Au cours de l'exercice 2022, le programme spécial a connu un niveau d'engagement proche de 81 %, nettement supérieur à celui rencontré habituellement. Principalement les crédits non engagés sont ceux du sous-programme d'installations de proximité en ZNI pour un montant de 4,4 M€, les opérations concernées portant sur la mesure d'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion et n'ayant pu être autorisées en raison de la mise à jour du SCoT de la Réunion.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
02 – Sites isolés	1 000 000 617 597		1 000 000 617 597	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 5 418 982		3 000 000 5 418 982	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 133 452		500 000 133 452	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 17 787 554		1 000 000 17 787 554	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	1 000 000 842 600		1 000 000 842 600	1 000 000
Total des AE prévues en LFI	6 500 000		6 500 000	6 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+24 325 016	+24 325 016	
Total des AE ouvertes		30 825 016	30 825 016	
Total des AE consommées		24 800 184	24 800 184	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
02 – Sites isolés	1 000 000 553 640		1 000 000 553 640	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 1 579 264		3 000 000 1 579 264	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 538 076		500 000 538 076	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 200 788		1 000 000 200 788	1 000 000

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2022</i>		
	<i>Consommation 2022</i>		
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000 0	1 000 000
Total des CP prévus en LFI	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+26 327 911	+26 327 911	
Total des CP ouverts	32 827 911	32 827 911	
Total des CP consommés	2 871 768	2 871 768	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>		
	<i>Consommation 2021</i>		
02 – Sites isolés	1 000 000 -1 547	1 000 000	1 000 000 -1 547
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 570 983	3 000 000	3 000 000 570 983
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 31 832	500 000	500 000 31 832
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
07 – Transition énergétique	1 000 000	1 000 000	1 000 000 0
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000	1 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Total des AE consommées	601 268		601 268

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 794

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021			
02 – Sites isolés	1 000 000	427 361	1 000 000	1 000 000 427 361
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	2 025 598	3 000 000	3 000 000 2 025 598
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000	93 303	500 000	500 000 93 303
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0	0 0
07 – Transition énergétique	1 000 000		1 000 000	1 000 000 0
08 – Appel à projets innovants	1 000 000		1 000 000	1 000 000 0
Total des CP prévus en LFI	6 500 000		6 500 000	6 500 000
Total des CP consommés	2 546 262			2 546 262

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	601 268	6 500 000	24 800 184	2 546 262	6 500 000	2 871 768
Transferts aux collectivités territoriales	601 268	1 000 000	24 800 184	2 546 262	1 000 000	2 871 768
Transferts aux autres collectivités	0	5 500 000	0	0	5 500 000	0
Total hors FdC et AdP		6 500 000			6 500 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 325 016			+26 327 911	
Total*	601 268	30 825 016	24 800 184	2 546 262	32 827 911	2 871 768

* y.c. FdC et AdP

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022		24 325 016		26 327 911				
Total		24 325 016		26 327 911				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		24 325 016		26 327 911				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 617 597	1 000 000 617 597		1 000 000 553 640	1 000 000 553 640
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 5 418 982	3 000 000 5 418 982		3 000 000 1 579 264	3 000 000 1 579 264
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 133 452	500 000 133 452		500 000 538 076	500 000 538 076
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
07 – Transition énergétique		1 000 000 17 787 554	1 000 000 17 787 554		1 000 000 200 788	1 000 000 200 788
08 – Appel à projets innovants		1 000 000 842 600	1 000 000 842 600		1 000 000	1 000 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	6 500 000	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 325 016	+24 325 016		+26 327 911	+26 327 911
Total des crédits ouverts	0	30 825 016	30 825 016	0	32 827 911	32 827 911
Total des crédits consommés	0	24 800 184	24 800 184	0	2 871 768	2 871 768
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 024 832	+6 024 832		+29 956 143	+29 956 143

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 500 000	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	6 500 000	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 30 825 016	CP ouverts en 2022 * (P1) 32 827 911
AE engagées en 2022 (E2) 24 800 184	CP consommés en 2022 (P2) 2 871 768
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 332 014
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 024 832	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 539 754

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 4 567 223				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 4 567 223	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 332 014	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 2 235 208
AE engagées en 2022 (E2) 24 800 184	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 539 754	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 24 260 430
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 26 495 638
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 7 167 079
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 19 328 559

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 7,1 M€ de CP 2023 qui serviront à couvrir des engagements de 2022 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 1,9 M€ sur l'action Sites isolés,
- 3,3 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- 0,1 M€ sur l'action Maîtrise de la demande d'énergie,
- et 1,8 M€ pour l'action transition énergétique.

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

02 – Sites isolés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sites isolés		1 000 000 617 597	1 000 000 617 597		1 000 000 553 640	1 000 000 553 640

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 743 571 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

L'engagement s'est réalisé pour un montant moyen au regard de celui des autres années.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	617 597	1 000 000	553 640
Transferts aux collectivités territoriales		617 597		553 640
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
Total	1 000 000	617 597	1 000 000	553 640

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Justification au premier euro | Programme n° 794

ACTION

03 – Installations de proximité en zone non interconnectée

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
		5 418 982	5 418 982		1 579 264	1 579 264

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 5 418 982 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant des crédits affectés comprend en sus des reports de l'exercice antérieur. L'engagement réalisé résulte en grande partie de demandes concernant des électrifications nouvelles au Cirque de Mafate à la Réunion. Un reliquat de crédits de 5.4 M€ est dû à la suspension par le préfet des autorisations d'électrification nouvelle pendant la durée de la mise à jour du SCoT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	5 418 982	3 000 000	1 579 264
Transferts aux collectivités territoriales		5 418 982		1 579 264
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
Total	3 000 000	5 418 982	3 000 000	1 579 264

ACTION

04 – Maîtrise de la demande d'énergie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000	500 000		500 000	500 000
		133 452	133 452		538 076	538 076

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Justification au premier euro

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 133 709 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

Le montant engagé constitue un niveau moyen.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	133 452	500 000	538 076
Transferts aux collectivités territoriales		133 452		538 076
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
Total	500 000	133 452	500 000	538 076

ACTION

05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Justification au premier euro | Programme n° 794

ACTION

06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0

ACTION

07 – Transition énergétique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Transition énergétique		1 000 000 17 787 554	1 000 000 17 787 554		1 000 000 200 788	1 000 000 200 788

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 17 787 554 €.

Le sous-programme a été créé en 2021. Il est abondé par des crédits de report en 2022. La quasi-intégralité des crédits disponibles a été consommée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	17 787 554	1 000 000	200 788
Transferts aux collectivités territoriales		17 787 554		200 788
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
Total	1 000 000	17 787 554	1 000 000	200 788

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | Justification au premier euro

ACTION

08 – Appel à projets innovants

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Appel à projets innovants		1 000 000 842 600	1 000 000 842 600		1 000 000	1 000 000 0

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 842 600 €.

Le sous-programme a été créé en 2021. La quasi-intégralité des crédits disponibles a été consommée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	842 600	1 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000	842 600	1 000 000	
Total	1 000 000	842 600	1 000 000	